



# SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 17 juin 2026

<b>Date de convocation</b> : 11/06/2026 <b>Date d'affichage</b> : 11/06/2026 <b>Nombre de membres</b> : 21 <b>Nombre de présents ou représentés</b> : 12 <b>Nombre de votants</b> : 12 <b>Absents / Excusés</b> : 9	<b>Objet</b> : Décision relative au mode de scrutin pour la désignation des Vice-présidents	<b>Délibération n° 2026-02</b> <b>Résultat du vote</b> 12 pour 0 contre 0 abstention
--	---	--

L'An Deux Mille Vingt Six, le 17 juin à 14h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat Mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

### Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET,  
Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Didier REVEAU,  
Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Jean-Yves LECOQ, M. Serge CIGANA.

### Procurations :

M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET  
M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER  
M. Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON  
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Didier REVEAU

### Excusés :

M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, M. Gérard GALPIN,  
Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY,  
Mme Isabelle LEROY, M. Christophe POT, Mme Carole HEULOT, M. Nordine ARIK.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Yves LECOQ

Assistait également à la séance :  
Mme Marie SAJOUS

## 2. DÉCISION RELATIVE AU MODE DE SCRUTIN POUR LA DÉSIGNATION DES VICE-PRÉSIDENTS

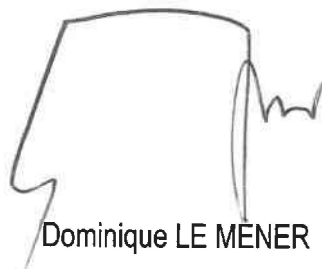
### **Le Comité syndical**

Vu l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable au Syndicat mixte, qui prescrit l'élection des membres du bureau, et par conséquent des Vice-présidents au scrutin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection du des membres du Bureau, et d'organiser ces élections au scrutin public à main levée.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait au Mans, le 17 juin 2026

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dominique LE MENER', written over a faint, irregular outline that suggests a signature or stamp area.

Dominique LE MENER